

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 25 septembre 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 25 septembre 2013 à 21h00** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4^{ème} Adjoint

Mmes BOUCHER et DE HARO (21h15)
MM. AUBERTIN, AYLING, LOPEZ, MORENO, PEREZ et ROLLAND

Absents excusés : MM. GIRAUD et ROUSSILLON

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h10

Approbation du précédent compte-rendu

Avant l'approbation du compte-rendu, M. LOPEZ demande s'il y a eu une avancée sur le recours déposé à l'encontre d'un permis cité lors du dernier Conseil municipal. M. le Maire lui répond que cela suit son cours et que ce genre de procédure est toujours long à résoudre. Il avisera le Conseil à chaque évolution de ce dossier.

Cette réponse étant donnée, le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ Délibérations

Facturation des repas du restaurant scolaire

Une nouvelle méthode de facturation des repas servis au restaurant scolaire a été votée par le Conseil municipal et il convient, pour rendre officielle et applicable cette démarche, de bien vouloir voter l'établissement de la méthode et du prix.

La facturation se fera au mois avec paiement en Mairie à réception de la facture ; quant au prix, il ne change pas, il est de (4 €).

Mme SISTERNES rappelle que ce système de paiement est prévu pour une période d'essai de quatre mois (jusqu'à la fin de l'année 2013) et qu'en fonction des résultats, il sera pérennisé ou pas.

En réponse à certains élus qui se posent la question du non paiement de ces factures par les Parents, elle précise que cela sera alors pris en charge par la Perception.

Mme BOUCHER demande si tous les enfants paient même ceux des employées municipales. Mme SISTERNES lui confirme que tout repas pris par les enfants, quels qu'ils soient, est payé.

M. le Maire rappelle aux élus que la réglementation oblige que l'on jette tous les aliments non consommés, ce qui, pour lui, est inadmissible et constitue un véritable gâchis.

La discussion terminée, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité des Présents et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

- Prix du dossier de modification du P.O.S

Pour la procédure de modification lancée afin de réaliser le projet « chemin du PERUSSAS » et l'extension du Lycée Bonne terre, une enquête publique a été lancée et l'Arrêté du maire s'y rapportant prévoit, par obligation réglementaire, de mettre à la disposition des personnes qui le demanderaient un dossier complet de cette procédure de modification à leurs frais.

Il convient donc, pour satisfaire cette obligation, de fixer le prix du dossier à fournir. Étant donné l'importance du document, M. le Maire propose la somme de 30 €.

Le Conseil approuve la proposition de M. le Maire à l'unanimité des Présents.

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) « Projet d'écoles »

Le Conseil municipal avait décidé de rechercher une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du programme de la nouvelle école.

Nous avons fait appel aux candidats et il s'agit maintenant de choisir l'un d'eux pour lancer la phase opérationnelle du projet d'école.

Des bureaux ont été contactés et deux propositions ont été reçues :

- Bureau d'études BERTHIER
- Bureau d'architectes et d'études CABANIS

Il conviendrait de choisir l'un d'entre eux.

Après examen des dossiers, il est à constater un coût très élevé des prestations qui laisse la Commune perplexe (86.000 €). Cependant, celles-ci se décomposent en plusieurs phases d'assistance (conception, travaux et réception des travaux et la période de garantie de parfait achèvement.). Chacune d'entre elles représente un travail très fourni et conforme à la convention type proposée.

M. le Maire propose alors d'analyser leur proposition et reprendre contact avec les bureaux d'études pour redéfinir éventuellement la mission que nous souhaitons à minima leurs confier pour un coût plus raisonnable.

Délibération reportée.

Concernant le projet d'école, M. le Maire précise que le projet de création d'un groupe scolaire est éligible au programme de demande de subvention dans le cadre de la **Dot**ation d'Équipements des **Territoires Ruraux** (DETR 2014), catégorie « Construction et réhabilitation des mairies, des sièges d'EPCI et des écoles ». Il précise par ailleurs qu'il serait opportun de prendre « rang » avant la date butoir annoncée pour le 15 novembre et qu'un rendez-vous a été sollicité auprès de Monsieur le Sous préfet pour une présentation de ce dossier.

Il rajoute qu'en parallèle de ces différentes procédures, le travail de concertation sur le sujet de la création d'un groupe scolaire sera très prochainement repris.

- Devis pour l'ensemble des études du giratoire « Chemin de Castelnaud » et étude de la circulation.

Le Conseil municipal a adopté le **Projet Urbain Partenarial (PUP)** qui accompagne le permis d'aménager sur le secteur du Chemin de Castelnaud.

La Commune étant maître d'ouvrage du giratoire du projet du chemin de Castelnaud, demandé par le Conseil Général, l'ensemble des travaux est à mettre **légalement** à son initiative. (Études des lieux et diagnostic-schéma de circulation et d'articulation du quartier- esquisse d'aménagement- estimation financière de l'opération et maîtrise d'œuvre) et devra être validé par le Conseil général. Le bureau d'études « BETU » maître d'œuvre du projet, est en charge de la mission et pour cela propose un devis de 12.700 € HT.

Les factures concernant toutes ces démarches seront adressées à la Commune pour validation avant d'être transmises à l'aménageur puisque faisant partie du montant global des travaux de cet aménagement (300.000 €) estimé dans le **PUP**.

Pour la bonne réalisation de cet ouvrage, il convient d'autoriser la Commune à engager toutes ces démarches.

Renseignements pris, le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager toutes ces démarches pour la Commune.

- Devis pré diagnostic aux études d'impact (Révision générale)

La révision générale du document d'urbanisme actuellement en cours ayant été prescrite et le PADD ayant été approuvé avant le 01 février 2013, le PLU n'entre pas dans le champ d'application des nouvelles dispositions relatives à l'évaluation environnementale.

Il s'avère néanmoins nécessaire de produire une étude de non incidence sur la zone NATURA 2000 (pièce obligatoire à fournir pour le PLU) ainsi que d'une méthodologie d'un pré diagnostic de **l'évaluation environnementale** (sous la forme que nous l'a demandée Monsieur RENARD de la DDTM).

Pour ce faire nous avons demandé au bureau d'études URBAN PROJECTS de bien vouloir chiffrer cette intervention qui fera l'objet d'une demande de compensation financière de la part des services de l'État.

Le montant global de ce pré diagnostic est de 14.050 €/HT.

L'aval du Conseil municipal est nécessaire pour engager ces démarches.

Celui-ci accepte le montant global estimé à l'unanimité des Présents.

- Choix des entreprises pour les études connexes (Raccordement des eaux usées de la commune à la station d'épuration)

Les travaux de création du réseau de transfert des eaux usées de Tourbes vers la station de Pézenas suivent leur « cours » et ont fait l'objet d'un appel à candidature pour les travaux connexes à mettre en place obligatoirement.

L'ensemble de ces missions est le suivant :

- Contrôle technique,
- Sécurité, Protection, Santé,
- Géotechnique,
- Topographique et
- Épreuves d'étanchéité et inspections télévisuelles.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis avec le bureau d'études ENTECH, une analyse comparative suivie d'une proposition de choix d'entreprises pour chaque mission a été réalisée par celui-ci.

M. le Maire propose de prendre en compte le choix de ce bureau d'études et de valider les différentes entreprises choisies à savoir :

- Mission Contrôle technique : Entreprise « QUALICONSULT », 5390 €/HT,
- Mission Protection Santé Sécurité : Entreprise « JPM INGENIERIE », 2000 €/HT,
- Mission Etude géotechnique : Entreprise « EGSA BTP » 11714,15 €/HT (tranche ferme et conditionnelle),
- Mission Topographie : Entreprise « CEAU » 2650 €/HT et
- Mission Epreuves d'étanchéité et inspections télévisuelles : Entreprise « CITEC », 4902,50 €/HT.

Le Conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires.

- Emprunt « Cœur de village »

Lors du vote du budget, un prêt a été inscrit pour la bonne réalisation de la fin des travaux de la 2^{ème} tranche du Cœur de Village (160.000 €).

Plusieurs organismes de crédit ont été sollicités. Pour l'instant, un seul d'entre eux a répondu : La POSTE. Trois plans de financement ont été proposés assortis des tableaux d'amortissement indicatifs.

En attente d'autres offres supplémentaires la délibération est à reporter.

A propos de la dette, M. le Maire informe les élus qu'en 2013 les charges d'emprunt (capital et intérêt) de la Commune sont de l'ordre de 52.932,17 €, celui de l'assainissement est de 12.850,28 €.

A noter pour l'anecdote qu'au vu des documents concernant l'état de la dette de la Commune, la Banque postale est prête également à nous aider pour un encours d'un montant maximum de 800.000€. Bien entendu, cela constitue une preuve de notre santé financière et une capacité à continuer d'emprunter et non pas un engagement à contracter un tel emprunt.

- Assainissement : régularisation d'écriture

La Trésorerie de Pézenas ayant effectué une analyse de l'actif de la Commune, elle a constaté la présence de réseaux d'eau sur la Commune. Celle ci nous demande de bien vouloir effectuer une régularisation d'écriture concernant le budget d'assainissement à propos d'une antenne d'eau potable présente sur le site.

Il convient donc de bien vouloir inscrire au budget ces nouvelles données :

Émission d'un titre de 3054,69 € au compte 21531 sur le budget « commune » et un mandat du même montant et imputation sur le budget « eau et assainissement ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

➤ Questions diverses.

Avant de passer aux questions diverses, M. le Maire a annoncé aux élus le décès de Monsieur Ghislain SANCHEZ, Percepteur de Pézenas.

- Il a développé ensuite les sujets suivants :

- Micro crèche : Suite à l'entretien de M. le Maire avec la société « CRECHE CONCEPT Sarl » (voir le Conseil municipal du 7 août 2013), une réunion pour les élus a été programmée avec les responsables afin qu'ils présentent leur projet au Conseil municipal.

Peu d'élus étaient présents ce jour-là et, étant donné l'importance du sujet en rapport avec le projet « Écoles », une rencontre sera reprogrammée ultérieurement.

- Un appartement communal situé à l'école maternelle devant se libérer dans les prochains jours, des candidatures sont à pourvoir.

- Les travaux de gros œuvre du bâtiment de la Poste débiteront mi- octobre.

- La commission « Enfance- Jeunesse » nous a fait parvenir son bilan estival 2013 très positif. Des animations diverses et variées ont été proposées auxquelles les tourbains de 11 à 17 ans ont été nombreux à participer.

Il informe également les élus que durant le quatrième trimestre 2013, les permanences sur le village se dérouleront tous les vendredis de 16h30 à 19h30 à la petite salle du Foyer des Campagnes.

- Ensuite, il fait lecture du courrier du Conseil général concernant le nouveau règlement s'appliquant aux attributions de subventions se rapportant aux établissements scolaires du 1^{er} degré (voir document en Mairie). Cette correspondance fait suite à la demande de Monsieur le Maire s'agissant de la subvention pour le groupe scolaire.

- M. le Maire informe les élus que le chiffre d'activités de l'Agence Postale Communale (APC) est en constante augmentation chaque année. Pour cela, il va une nouvelle fois redemander la possibilité d'un reclassement de celle-ci en bureau de poste, ce qui permettrait aux clients de retrouver les services que l'APC ne peut pas leur fournir. Il réitérera également sa demande d'installation d'un distributeur de billets sur la Commune.

Pour terminer, M. le Maire fait part au Conseil des courriers reçus en Mairie, énumérés ci-dessous, qui sont à la disposition des élus au secrétariat.

- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SIEVH) : Réponse sur la présence d'émission de radio fréquence des nouveaux compteurs d'eau.
- Préfecture de l'Hérault : Contrôle de légalité de la commande publique.
- Christophe VEROONE : Troubles en raison d'activités de prostitution sur la voie publique.
- Fédération de l'hôtellerie de Plein Air : Réglementation pour les camping-cars.
- DDTM : Révision de reclassement sonore dans le cadre du plan national d'actions contre le bruit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **22h40**